

SCP P. LE GOFF-C. DU CREST - L.I. REY  
Huissiers de justice associés  
7, quater rue Vis – BP 1657  
29106 QUIMPER Cedex  
Tél. 02.98.55.42.40  
lgdc@huissier-justice.fr

## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX  
LE VINGT & UN OCTOBRE

A la requête de la société **CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD)**, venant aux droits de la société **BANQUE PATRIMOINE (BPI)**, Société Anonyme immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 379 502 644, y demeurant 26-28, rue de Madrid, 75008 PARIS, représentée par son directeur général en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Créancière inscrite en vertu d'un privilège de prêteur de deniers et d'une hypothèque conventionnelle en date du 22 septembre 2006, publiées au service de la publicité foncière de QUIMPER 1, le 6 novembre 2006, sous les références 2904P05 2006V1703 et 2904P05 2006V1704.

Ayant pour avocat postulant la société **B2R AVOCATS**(Maître Florence AMSLER), avocat au Barreau de LYON, y demeurant 57, place de la République – BP 2311 – 69216 LYON Cedex.

Ayant pour avocat plaissant la **SELARL d'Avocats Inter Barreaux CVS (CORNET VINCENT SEGUREL)**, prise en la personne de Maître Cécile ROUQUETTE-TEROUANNE, avocat au Barreau

de PARIS, y demeurant 251, bd Pereire 75852 PARIS Cedex 17.

En vertu d'un acte authentique de prêt reçu par Maître Jean-Pierre BRINES, notaire à AIX-EN-PROVENCE, le 22 septembre 2006, assorti de la formule exécutoire, prévoyant au profit du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE d'un privilège de prêteur de deniers et d'une hypothèque conventionnelle en date du 22 septembre 2006.

Ainsi que d'un arrêt de la Cour d'Appel de GRENOBLE en date du 15 octobre 2019, signifié à parties le 20 novembre 2019.

J'ai, **Charlotte DU CREST**, Huissier de justice associé  
Dans la SCP Ronan LE GOFF-Philippe LE GOFF-Charlotte DU CREST  
À la résidence de QUIMPER  
Y demeurant, 7 quater rue Vis, soussigné,

Agissant conformément aux dispositions des articles L142-1, L142-2 et R322-1 du Code des Procédures d'Exécution,

Me suis rendue ce jour à 15h30 à CROZON-MORGAT dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Horizon Morgat », lieu dit Penfrat, et là étant j'ai procédé au descriptif de l'immeuble comme suit :

Assistée de **©AVOVENTES.FR** directeur de la résidence qui m'a ouvert l'appartement à l'aide des clés dont il dispose ; ainsi que de **©AVOVENTES.FR**, chargé des diagnostics prévus à l'article L271-4 du Code de Construction et de l'Habitation et notamment de l'état de superficie.

En la commune de CROZON-MORGAT dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Horizon Morgat », lieu dit Penfrat, 29160 CROZON-MORGAT, un lot cadastré section KO n° 308 à 325, 354, 357 à 360, 420 et 427, le lot 14, un appartement de type 2 comprenant au rez-de-chaussée kitchenette avec séjour, placard, salle-de-bain, WC et hall, et au niveau R+1 une chambre avec placard, le tout d'une surface habitable de 32,19 m<sup>2</sup> environ et une terrasse pour une surface de 10,72 m<sup>2</sup> environ, ainsi que 84/10 000èmes des parties communes.

Cette résidence est gérée par ODALYS VACANCES en ce qui concerne la location des logements ; le syndic est la société SGIT GESTION, 860, rue René Descartes 40362 AIX EN PROVENCE.

### **ENVIRONNEMENT :**

Cet appartement dépend d'une résidence ODALYS donnant accès à l'ensemble des prestations de la résidence.

Pour y accéder, présence d'une route goudronnée donnant accès à un grand parking avec places de stationnement.

L'appartement objet de la saisie se situe à gauche de l'entrée principale de la résidence, au rez-de-chaussée.

Dans le bâtiment principal, présence d'une pièce à effet de salle de jeu/salle de sport, accessible aux occupants de chacun des appartements.

Présence d'une piscine couverte chauffée.

Présence d'une aire de jeu avec terrain multisports (paniers de basket), une table de ping-pong et une

aire de jeu avec toboggan pour enfants.

(Photographies 1 à 13)

Le directeur de la résidence m'a indiqué que les propriétaires de l'appartement objet de la saisie avaient signé un bail avec ODALYS prévoyant un loyer mensuel quel que soit le nombre de semaines louées ; cependant ce bail ne m'a pas été remis malgré ma demande.

### **LOGEMENT :**

Lorsque je pénètre dans le logement je constate la présence d'un petit hall d'entrée desservant un cabinet de toilette sur la droite, une salle-de-bain sur la gauche et une pièce de vie en face. Je constate la présence d'un carrelage blanc marbré en bon état au sol, avec un petit éclat sur la droite.

(Photographies 14 à 17)

#### **Cabinet de toilette :**

Porte à droite desservant un cabinet de toilette avec carrelage au sol, peinture blanche aux murs et au plafond.

Présence d'une petite fenêtre en PVC double vitrage donnant sur la rue.

(Photographie 18)

#### **Salle-de-bain :**

Sur la gauche, présence d'un carrelage au sol blanc marbré avec peinture blanche aux murs et au plafond.

Présence d'un meuble avec lavabo et d'un miroir en partie supérieure.

Présence d'une baignoire avec pomme de douche, carrelage au-dessus de la baignoire.

Présence d'une fenêtre en PVC double vitrage, le tout en bon état.

Présence également d'un sèche-serviette dans la salle-de-bain.

(Photographies 19 à 21)

#### **Pièce de vie :**

Carrelage au sol : en bon état général.

Derrière la porte qui donne accès à cette pièce, je constate la présence d'un petit placard avec chaudière récente.

Présence d'un lave-vaisselle, d'un petit réfrigérateur, d'un évier en inox, d'une plaque vitrocéramique double feu (plaque légèrement abimée), d'une hotte de marque CANDY et de placards en partie supérieure.

Murs : peinture blanche en bon état aux murs et au plafond, excepté au mur de gauche avec peinture grise, le tout en bon état.

Présence d'une porte double battant, double vitrage donnant accès à la petite terrasse, terrasse avec pierres au sol, en bon état.

(Photographies 22 à 28)

#### **Escalier :**

Présence d'un escalier en bois donnant accès à l'étage, en bon état.

Peinture blanche aux murs : en bon état également.

(Photographie 29 & 30)

**Chambre sous rampants à l'étage :**

Peinture blanche aux murs et au plafond : bon état.

Présence d'une moquette au sol : en état d'usage.

Fenêtre double vitrage qui donne côté terrasse, le tout en bon état.

Présence d'un petit radiateur également dans la pièce.

Présence d'un velux donnant sur l'entrée de la résidence, en bon état.

Présence d'un petit placard.

(Photographies 31 à 33)

Telles sont mes constatations.

**COÛT = CINQ CENT CINQUANTE NEUF EUROS ET VINGT DEUX CENTIMES**

|                  |               |
|------------------|---------------|
| R 444.16         | 445,94        |
| Transport        | 7,67          |
| TVA              | 90,72         |
| Taxe forfaitaire | 14,89         |
| <b>TOTAL TTC</b> | <b>559,22</b> |

**Maître Charlotte DU CREST,**



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



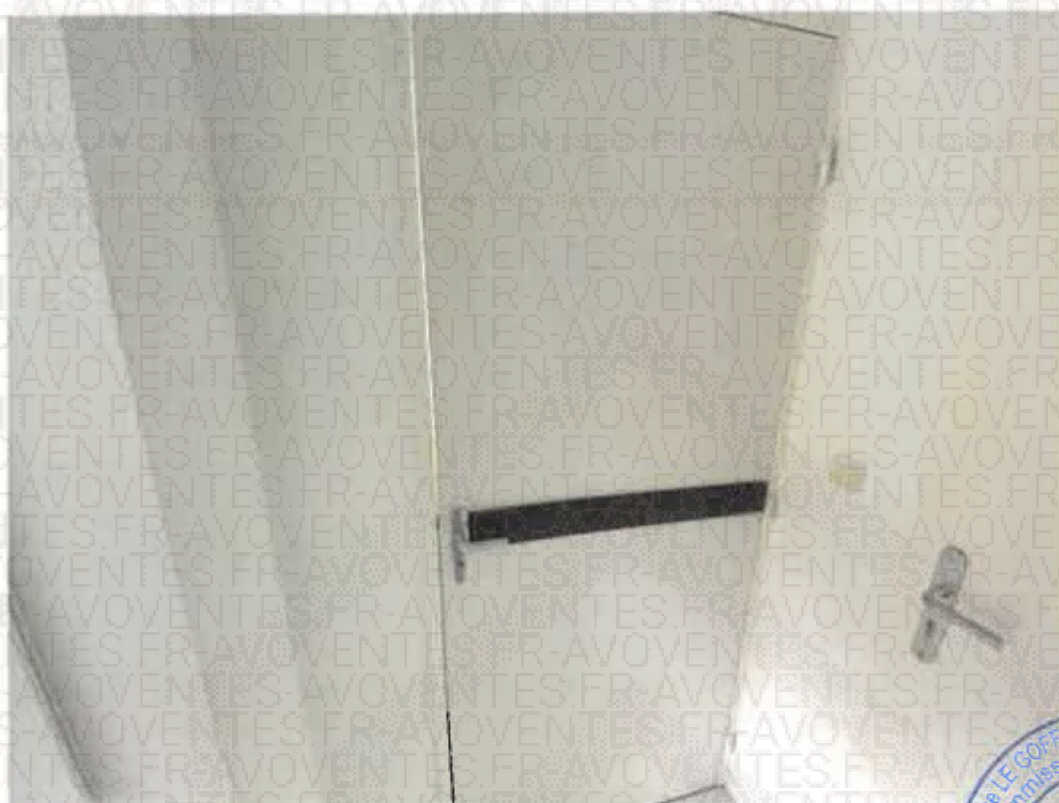
15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25



26



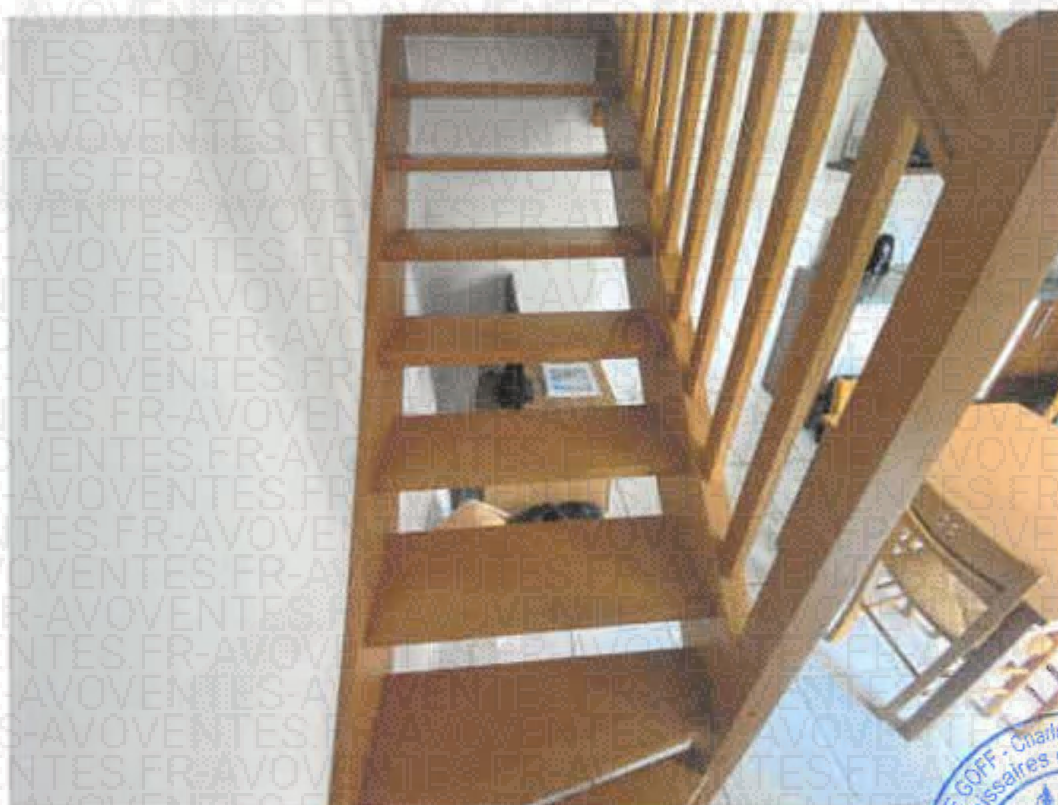
27



28



29



30



31



32



33

